

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

2ÈME REUNION DE 2018

Séance du 4 et 5 avril 2018

CD20180404_42

id. 3854

Les quatre et cinq avril deux mille dix huit, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. ALBUGUES (pouvoir à Mme BAREGES), Mme CABOS (pouvoir à M. BERTELLI), Mme RIOLS (pouvoir à M. HEBRARD)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum :16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**VENTE DE LA PARCELLE DO 398P SITUÉE 80 AVENUE DE PARIS
À MONTAUBAN**

Le Département est propriétaire de la parcelle privée cadastrée DO 398p, sise 80 avenue de Paris à Montauban, d'une contenance de 1 071 m².

Pour mémoire, la vente d'un premier détachement de 184 m² (correspondant à l'assiette d'un shelter) a été signée, le 16 février dernier, avec la Société ORANGE. Cette aliénation avait été validée par la commission permanente du 26 septembre 2017.

L'estimation de France Domaine s'établit à 96 390 € (90 € le m² x 1 071 m²).

Afin d'organiser la mise en concurrence, une annonce a été insérée dans la presse locale le 3 février 2018 ainsi que sur le site internet du Conseil départemental.

Deux offres d'achat ont été déposées à la date limite du 16 février 2018 : l'une pour un montant de 60 000 €, l'autre pour un montant de 120 000 €.

Aussi, Monsieur le Président propose :

- la vente de la parcelle au plus offrant, à savoir Monsieur Lionel BALLAND, gérant du Groupe Promosites pour la somme de 120 000 € ;

- la signature du compromis de vente chez le notaire, ce document comportant deux clauses, la première indiquant que la vente est conditionnée par l'obtention du prêt dans un délai maximum de 3 à 6 mois jusqu'à la signature de l'acte définitif et la deuxième par une faculté pour le Groupe Promosites de substituer une société civile immobilière dénommée SCI Conceptsite Montauban représentée par Monsieur Michael VILLAIN ;

- la signature de l'acte de vente établi en double minute par l'Etude Oeuillet/Chabosson pour le Conseil départemental et par Me Michael Pégué, notaire de l'acquéreur.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission travaux publics, voirie, bâtiments départementaux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Se prononce favorablement sur la cession au profit de Monsieur Lionel BALLAND, gérant du Groupe Promosites de la parcelle DO 398p sise 80 avenue de Paris à Montauban pour un montant de 120 000 € (la vente au plus offrant étant privilégiée) sous réserve de la validation du financement de l'emprunt et la faculté pour le Groupe Promosites de substituer une société civile immobilière dénommée SCI Conceptsite Montauban représentée par Monsieur Michael VILLAIN ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes et documents se rapportant à cette mutation foncière, notamment le compromis et l'acte de vente qui seront établis en double minute par l'Etude Oeuillet/Chabosson pour le Conseil départemental et par Me Michael Pégué, notaire de l'acquéreur.

P : 20

C : /

A : 10

Adopté.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC